

# **MAIRIE DE LABRUGUIERE**

*L'an DEUX MILLE DIX-HUIT le PREMIER MARS à 21 H 30 le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CABANAC.*

***PRESENTS :*** Jean-Louis CABANAC, Maire, Mélanie ARMENGAUD, Marie Dominique PESTRE-SURLES, Claudine CAVAILLES, Jérémie LEMOINE, Marie-Claude VAREILLES, Claude GUILHOT, Sylvie BATUT, Georges MARIGO, Élisabeth FORCA-JOURDES, Sophie CHOLET, Jean-François GARCIA, Manuel INIGO, Christel BAYOURTE, Françoise CRÉMAILH, Myriam BOURGUES, Didier BARTHES, José MUNOZ, Bénédicte CAILLE et Anne HOSATTE.

**REPRESENTES :**

<i>Guy NEGRE</i>	<i>procuration à</i>	<i>Claudine CAVAILLES</i>
<i>Christopher MAGALHAES</i>	<i>procuration à</i>	<i>Claude GUILHOT</i>
<i>Colette CARIVENC</i>	<i>procuration à</i>	<i>Marie-Claude VAREILLES</i>
<i>Virginie MOULINIER</i>	<i>procuration à</i>	<i>Jérémie LEMOINE</i>
<i>Bruno BLASCO</i>	<i>procuration à</i>	<i>Jean-François GARCIA</i>
<i>Pierre CHABBERT</i>	<i>procuration à</i>	<i>José MUNOZ</i>

**EXCUSÉS :** *Hélène GLEYZES, Cyril DAUMOND et Audrey BOYER*

**SECRETAIRE DE SEANCE :** *Christel BAYOURTE*

-----

**Monsieur le Maire** : bien, nous allons à la séance du Débat d'Orientation Budgétaire et je laisse la parole à Mélanie Armengaud.

<p><b><u>DÉBAT D'ORIENTATION</u></b> <b><u>BUDGÉTAIRE 2017</u></b></p>
--

*Présentation par Mélanie Armengaud, Maire-Adjoint déléguée aux finances*

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité, il ouvre le cycle budgétaire. Il permet au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des priorités qui seront retenues de notre situation financière sans avoir un caractère décisionnel.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

\*\*\*\*\*

La loi de finances 2018 a pour principale mesure concernant les Communes, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables d'ici 2020. La taxe d'habitation représente pour la Ville de Labruguière 16,70 % des recettes de fonctionnement de la Commune. Ainsi une vigilance doit être portée sur la mise en œuvre du système de compensation.

Après 3 ans de diminution des dotations de l'État pour contribuer au redressement des comptes publics, l'année 2018 est la première année où la Commune ne subira pas de diminution des concours de l'État.

#### **1- La réforme de la taxe d'habitation :**

Comme annoncé dans son programme électoral, le chef de l'État a mis en place la réforme de la taxe d'habitation. Ainsi d'ici 2020, le gouvernement va supprimer la taxe d'habitation pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement. Cet impôt qui représente environ 15% des recettes de fonctionnement présente des incertitudes dans la mise en œuvre de cette réforme et notamment l'impact sur les Communes.

#### **2- L'investissement soutenu :**

Le gouvernement a maintenu les aides de l'État pour le financement des investissements. L'article 157 de la loi de finance pérennise le fonds de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Pour l'année 2017, le DSIL a permis de financer pour partie les dépenses d'investissement concernant les économies d'énergie.

Ainsi la Commune va pouvoir présenter de nouveaux dossiers entrant dans le champ d'application de cette dotation qui permettront de financer divers travaux.

#### **3- Des dotations stables pour 2018 :**

Après 3 ans de diminution des dotations de l'État pour contribuer au redressement des finances publiques, le nouveau gouvernement n'a pas voté une nouvelle diminution des dotations de l'État. Cependant le gouvernement propose de signer des pactes avec les Communes pour qu'elles s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.

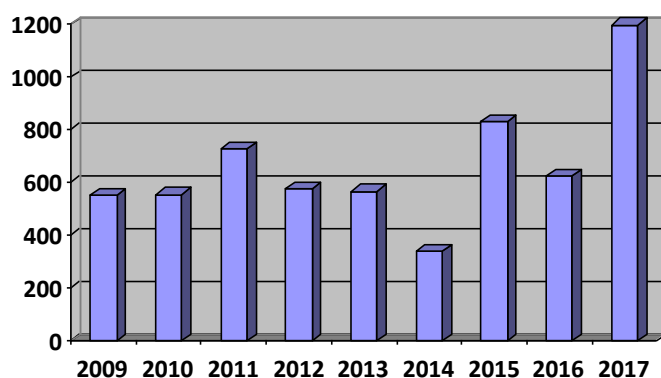
L'évolution des dépenses de fonctionnement doit se limiter à 1,2 %. Si ce critère n'est pas respecté par les Communes le gouvernement mettra en place dans les années futures un nouveau plan de restrictions.

## La situation financière de la Ville de LABRUGUIERE au 31 décembre 2017

### 1- Une capacité d'autofinancement maîtrisée :

Grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement et à la perception d'une recette exceptionnelle de 750 k€ liée à l'emprise du parc éolien, l'excédent 2017 de 1 400 k€ permet de maintenir une capacité d'autofinancement satisfaisante. Les excédents dégagés et cumulés permettront de financer pour partie les investissements prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement pour 2018.

#### Évolution de l'épargne nette



### 2- Des excédents en diminution :

Les excédents cumulés ont permis de financer à hauteur de 1,5 millions d'euros les dépenses d'investissements de 2018 sans avoir recours à l'emprunt. Afin de maintenir l'investissement et de respecter le PPI établi, les efforts sur le fonctionnement permettront de maintenir un niveau d'investissement conséquent.

### **3- Un endettement constant :**

L'endettement général tout budget confondu s'élève à :

- Budget Principal :	5 078 031 €
- Budget de l'eau :	1 120 797 €
- Budget de l'assainissement :	1 552 325 €

L'endettement total de la Ville s'élève à 7 751 153 € soit un montant de 1 157,93 € par habitant. De plus, cette dette est jeune et le cycle du désendettement ne s'amorce qu'à l'horizon 2025, limitant les possibilités de la Ville de recourir à l'emprunt pour les nouveaux investissements.

## **Les perspectives et les orientations budgétaires 2018**

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'appuie sur le bilan 2017 ainsi que sur l'évolution des principaux postes budgétaires. Après avoir validé les Comptes Administratifs 2017, l'analyse des charges et la constatation des restes à réaliser et des résultats de clôture permettent de construire le budget primitif 2018.

Ce budget est établi avec la prise en compte de plusieurs contraintes :

- Les orientations budgétaires de l'État concernant le service public local ;
- Les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet ;
- L'évolution des charges obligatoires ;
- L'évolution des charges liées au fonctionnement des nouveaux équipements ;
- L'évolution des recettes fiscales et des dotations ;
- L'évolution des reversements de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

### **1- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La capacité d'investissement des années à venir passera par la maîtrise des charges de fonctionnement.

## **DÉPENSES :**

### ➤ **Chapitre 011 : les charges à caractère général**

Les charges à caractère général seront de l'ordre de 1 270 k€ pour prendre en compte l'évolution de l'indice des prix.

Cette enveloppe a été calculée avec la prise en compte des économies d'énergies sur le poste électricité suite à la mise en place de LED, la prise en compte de la mise en service de la nouvelle salle omnisport sur le second semestre. De plus, une réunion a été programmée avec les services des impôts afin de diminuer les taxes foncières de la Commune.

### ➤ **Chapitre 012 : les charges de personnel**

L'objectif pour 2018 est de maîtriser la masse salariale malgré des revalorisations accordées au personnel ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

### ➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (subventions et participations)**

Les « autres charges de gestion courante » regroupent les subventions versées aux associations, les contributions versées aux organismes et les indemnités des élus.

Le poste le plus important de ce chapitre étant les subventions accordées aux associations.

Les montants des subventions accordées aux associations resteront stables par rapport à l'année 2017.

### ➤ **Chapitre 66 : Charges financières**

La dette de la Ville étant une dette jeune, les intérêts restent conséquents.

### ➤ **Dépenses d'ordre**

Les dépenses représentent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Il reprend l'autofinancement dégagé par les comptes administratifs 2017 et couvre le remboursement du capital des emprunts 416 K€

## **RECETTES :**

### ➤ **Chapitre 70 – 75 : Produits de gestion courante**

Par rapport aux comptes administratifs 2017, les recettes de ce chapitre seront revues à la hausse afin de prendre en compte les ventes de bois qui peuvent être envisagées pour un montant de 200 k€ au vu des parcelles mises à la ventes et à l'augmentation du prix du bois.

➤ **Chapitre 73 : Impôts et Taxes**

Selon les dispositions de la loi de finances 2018 et des estimations faites par notre conseil Ressources Consultants, les impôts et taxes restent stables par rapport à 2017. Les différentes lignes de ce chapitre observent des variations soit à la baisse soit à la hausse pour se compenser sur la totalité du chapitre. Sans modification des taux d'imposition, le montant des contributions directes restera stable.

➤ **Chapitre 74 – Dotation et Participations**

Selon les orientations budgétaires nationales, les dotations de l'État restent stables pour la Ville.

Ce chapitre observera cependant une baisse de par la diminution des aides reçues pour le financement des contrats d'avenir.

**Monsieur le Maire** : bien avant de passer à l'investissement, avez-vous des questions concernant le fonctionnement.

**José Munoz** : à la lecture de ce document sur le fonctionnement, on s'aperçoit que le gouvernement risque de demander aux communes qui ne respecteront pas ...

**Monsieur le Maire** : les 1,2 %...

**José Munoz** : leur fonctionnement à hauteur de 1,2, il demandera peut-être de prendre d'autres pénalisations là-dessus. Aujourd'hui, on est à 5,5 en fonctionnement.

**Monsieur le Maire** : d'augmentation ?

**José Munoz** : oui, donc, il va falloir tailler mais tailler dur pour ne pas dépasser 1,2 !

**Monsieur le Maire** : tailler dur, cela fait déjà 4 ans qu'on le fait... on a l'habitude...

**José Munoz** : oui mais écoutez avec 5,5 % d'augmentation en fonctionnement, ça ne fait pas 4 ans que vous les mener...

**Monsieur le Maire** : ah bon ! Je ne sais pas comment on fera... on a les dotations qui baissent et les résultats d'exploitation qui augmentent... alors il y a un mystère...

**José Munoz** : les dotations qui baissent mais en subventions vous êtes tout de même très bien lotis.

**Monsieur le Maire** : mais les subventions vont dans l'investissement et là, nous sommes sur le fonctionnement.

**José Munoz** : oui mais bon...

**Monsieur le Maire** : les subventions ne vont jamais sur le fonctionnement...

**José Munoz** : donc, pour le fonctionnement, je pense qu'il y a des gros efforts malgré ce que vous n'arrêtez pas de dire, que vous faites des efforts en fonctionnement, je vois que cette année vous êtes à 5,5 % d'augmentation en fonctionnement.

**Mélanie Armengaud** : mais cette année, nous avons pris en compte l'augmentation par rapport à la voirie...

**José Munoz** : oui, mais vous avez toujours quelque chose à prendre en compte...

**Mélanie Armengaud** : il vaut mieux qu'on prenne les choses en compte !

**José Munoz** : ensuite vous dites que le glissement vieillesse technicité au niveau des charges de personnel, c'est chaque année ?

**Mélanie Armengaud** : oui, chaque année nous avons l'évolution de la masse salariale, avec l'avancement de grade ou ...

**Monsieur le Maire** : ou la revalorisation des points d'indice, vous le savez bien.

**Mélanie Armengaud** : il y a aussi l'ancienneté qui évolue pour chaque agent...

**José Munoz** : mais l'ancienneté évoluait déjà, je veux dire que ce n'est pas quelque chose de nouveau...

**Mélanie Armengaud** : en fait le glissement vieillesse technicité, cela représente tout ceci, l'évolution de l'ancienneté, l'évolution du point d'indice...

**José Munoz** : mais l'année dernière vous en aviez déjà mis une bonne couche et là vous recommencez à dire la même chose.

**Mélanie Armengaud** : mais c'est tous les ans, c'est comme dans les entreprises.

**Monsieur le Maire** : vous savez très bien qu'à périmètre constant de la masse salariale dans la fonction publique, la masse salariale augmente mécaniquement...

**José Munoz** : mais la masse salariale a légèrement baissé...

**Monsieur le Maire** : oui, on peut la faire baisser jusqu'à un certain niveau, c'est ce à quoi nous nous sommes appliqués, certains agents n'ont pas été remplacés. Comme vous le savez il y en a 2 qui sont partis au Département et on ne les a pas remplacés...

**José Munoz** : oui, bien sûr vous vous êtes servis des contrats aidés, donc...

**Monsieur le Maire** : mais il n'y en a plus de contrats aidés.

**José Munoz** : ou des contrats d'avenir, mais il n'y en a plus, alors je ne sais pas comment vous allez faire maintenant. À un moment il va bien falloir trouver une solution.

**Monsieur le Maire** : je sais pas vous personnellement mais certains qui étaient avec vous avaient une « dent » contre les contrats d'avenir et autres mais... attendez je termine. Dans la mesure où le gouvernement met en place des dispositifs spécifiques pour que nous en profitions, je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas pris de contrats d'avenir qui nous ont permis d'économiser des sommes de l'ordre de 150 000 € par an tout de même... Donc, maintenant le gouvernement a décidé de les supprimer, vous avez parlé d'ELAN tout à l'heure... le gouvernement a annoncé quelque chose et il va bien falloir que les communes et les municipalités apprennent à l'absorber. Je suis d'accord mais si on me donne une subvention, je ne la refuse pas et c'est bien une forme de subvention... certains avaient été embauchés mais le dispositif a été supprimé.

**Marie Dominique Pestre-Surles** : des formations ont été apportées et plus tard on a pu embaucher.

**Monsieur le Maire** : nous ne sommes pas sur l'investissement mais je vous rappelle que sur la salle omnisport nous avons obtenu 55 % de subventions, je n'allais pas les refuser.

**José Munoz** : non, bien sûr !

**Monsieur le Maire** : alors sur les emplois aidés, il y a des subventions, sur l'investissement il y a d'autres aides, c'est la DETR et non le contrat d'avenir mais c'est pareil, cela revient à rentrer de l'argent supplémentaire que nous n'avions pas dans nos caisses.

**Mélanie Armengaud** : cela permet également de former des jeunes qui peuvent apprendre un métier et qui travaillent dans une collectivité...

**José Munoz** : alors là-dessus, il y en aurait beaucoup à dire, parce que former des jeunes, je veux bien mais j'aimerais connaître les résultats à la sortie de formation de ces jeunes.

**Mélanie Armengaud** : s'ils donnent satisfaction, ils peuvent être embauchés mais s'ils ne donnent pas satisfaction...

**José Munoz** : ce sont des bouche-trous avant tout, ce n'est rien d'autre.

**Monsieur le Maire** : non, sur les contrats d'avenir que nous avons eu, il y en a 1/3 des personnes que nous avons embauché définitivement, 1/3 qui sont partis parce qu'ils ont trouvé un emploi qui correspondait mieux à leur profil et 1/3 que nous avons reconduits sous la forme d'un contrat à durée déterminée pour 1 an. Entre temps, ces jeunes ont bénéficié de formations et nous sommes reconnus par la Mission Locale pour être un des meilleurs « client » si j'ose dire. Alors je crois que les jeunes qui ont eu la chance de passer en contrat d'avenir à Labruguière n'ont pas à s'en plaindre. Quant à votre remarque sur l'augmentation des dépenses, vous m'expliquerez comment en rentrant moins d'argent vous sortez davantage de résultats, c'est que forcément vous dépensez moins ! Je n'ai pas d'autres explications. Je rappelle bien que nous parlons uniquement du fonctionnement.

**José Munoz** : oui.

**Monsieur le Maire** : avez-vous d'autres questions sur le fonctionnement ? Non, nous pouvons passer à l'investissement.



## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget 2018 permet environ 1 500 000 € d'investissements sans endettement supplémentaire.

Cette enveloppe a été déterminée en fonction des subventions qui ont fait l'objet de demandes auprès du Conseil Départemental et dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Sur l'année 2018, le budget investissement reprend la programmation établie dans le PPI avec quelques adaptations afin de prendre en compte certaines urgences. La philosophie étant toujours de faire une multitude de divers chantiers permettant d'améliorer le quotidien des Labruguiérois.

Les dépenses d'équipement de l'année 2018 peuvent se décomposer de la façon suivante :

Acquisition de matériel	100 000 €
Aide aux façades	50 000 €
Bâtiments communaux	50 000 €
Bâtiments scolaires	100 000 €
Voirie, Éclairage public, Espaces verts	715 000 €
Travaux en forêt	70 000 €
Zone d'en Laure	30 000 €
PLU	10 000 €
Accessibilité	100 000 €
Maison de l'enfance	50 000 €
Salle omnisport	225 000 €
	<b><u>1 500 000 €</u></b>

Les dépenses d'équipement seront financées par l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement compte tenu des prévisions citées ci-dessus, le Fonds de Compensation de la TVA, les cessions, les taxes d'urbanisme et autres subventions.

Virement section fonctionnement	1 000 000 €
Dotations	210 000 €
Ressources propres, cession	110 000 €
Subventions	400 000 €
	<b><u>1 500 000 €</u></b>

**Le budget d'investissement de la Commune sera équilibré sans avoir recours à l'emprunt.**

**Monsieur le Maire** : un petit éclairage, nous en avons déjà parlé en commission, c'est vrai que le poste « voirie, éclairage public, espaces verts » est un peu un poste « fourre-tout »

**José Munoz** : j'aimerais que ce soit un poste un peu plus détaillé parce que là...

**Monsieur le Maire** : je vous donne le détail, là-dedans, dans les 715 000 €, il y a l'éclairage public avec la continuité d'installation des lampes énergivores par des ampoules LED, les voies communales pour 120 000 €, le rond-point de La Marianne pour environ 200 000 €, en face le Monument aux Morts, on va complètement le refaire et ce n'est pas du luxe...

**José Munoz** : ce n'est pas de la voirie, ne le mettez pas ...

**Monsieur le Maire** : « voirie, éclairage public, espaces verts », le rond-point de La Marianne c'est bien de la voirie et ensuite les VRD de la salle omnisport En Laure et l'aménagement des berges du Thoré. Voilà ce qui compose ces 715 000 €

**Mélanie Armengaud** : non, les VRD de la salle omnisport sont dans la salle omnisport, un peu plus bas...

**José Munoz** : donc, dans les espaces verts, il n'y a pas grand-chose !

**Monsieur le Maire** : c'est le libellé qui est comme ça,

**José Munoz** : il me semble qu'avant c'était séparé et c'était beaucoup plus clair.

**Mélanie Armengaud** : c'est sur le budget où c'est plus détaillé

**José Munoz** : c'est trop facile là, 715 000 € on le met en package et on en fait ce qu'on veut !... c'est trop facile.

**Monsieur le Maire** : on est bien d'accord que ce sont les libellés officiels, les services des finances actuels sont les mêmes que lorsque vous étiez élus, et effectivement ils nous ont dit qu'ils reconnaissent que « espaces verts » est bien fourre-tout et comme le dit Mélanie Armengaud, c'est au vote du budget qu'on rentrera dans le détail, là nous sommes en débat d'orientation budgétaire et non à la définition du budget. Donc, le total des investissements est de 1 500 000 €.

**José Munoz** : accessibilité pour 100 000 €, ça concerne encore les bâtiments communaux ça ?

**Mélanie Armengaud** : oui.

**Jérémie Lemoine** : oui, parce que cela concerne un reste à réaliser de 2017 reporté sur 2018 et qui correspond à la salle de Saint-Hilaire, le chantier démarre lundi...

**José Munoz** : la salle de Saint-Hilaire est à part, les travaux de la salle de Saint-Hilaire ne rentrent pas dans ces 100 000 €...

**Jérémie Lemoine** : et pour 2018, il s'agit de la mise en accessibilité de la salle des Gaux avec la réfection des sanitaires

**José Munoz** : 100 000 € pour la salle des Gaux ?

**Jérémie Lemoine** : oui, nous refaisons les sanitaires entièrement pour les rendre accessibles.

**Monsieur le Maire** : je suis d'accord avec vous, dès qu'on veut faire quelques bricoles, cela fait au moins 50 000 € et si vous voulez faire « le point-virgule » cela fait 100 000 €.

**José Munoz** : les bâtiments scolaires, je pense que c'est l'école de Saint-Hilaire...

**Jérémie Lemoine** : non, c'est la façade de l'école Marie Curie.

**Bénédicte Caille** : et la Maison de l'Enfance, à quoi correspondent les 50 000 € ?

**José Munoz** : ça doit être pour les études.

**Bénédicte Caille** : et le terrain.

**Jérémie Lemoine** : c'est pour la maîtrise d'œuvre, pour la conception de l'équipement.

**Monsieur le Maire** : pas d'autres questions sur l'investissement ? Bien, on peut passer aux budgets annexes.

## LES BUDGETS ANNEXES

### 1. LE BUDGET DE L'EAU

Le budget de l'eau présente un excédent pour 2017. L'objectif 2018 est de continuer d'accumuler des excédents pour financer la programmation de travaux à venir.

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2017</b>
Excédent de l'exercice	52 470,59 €	73 650,75 €
Excédent Cumulé compte 002	67 518,73 €	141 169,48 €
Endettement	1 183 403,13 €	1 120 797,11 €
Endettement par habitant	180,26 €	167.43€

Ce budget reste contraint avec son fort endettement qui ne diminue pas avant l'horizon 2025 avec une dette jeune qui ne permet pas à la Commune de financer de nouveaux investissements par le recours à l'emprunt.

## EVOLUTION DE LA DETTE

Exercice	Capital	Intérêts	Total	Restant du
2013	55 193,26	63 817,09	119 010,35	1 420 287,03
2014	58 089,83	59 513,99	117 603,82	1 365 093,77
2015	58 379,17	59 224,65	117 603,82	1 307 003,94
2016	61 033,62	56 570,20	117 603,82	1 248 624,77
2017	63 815,90	53 787,92	117 603,82	1 187 591,15
2018	66 732,57	50 871,25	117 603,82	1 123 775,25
2019	69 790,46	47 813,36	117 603,82	1 057 042,68
2020	72 996,81	44 607,01	117 603,82	987 252,22
2021	76 359,19	41 244,63	117 603,82	914 255,41
2022	79 885,76	37 718,17	117 603,93	837 896,22
2023	76 580,71	34 136,07	110 716,78	758 010,46
2024	79 977,50	30 739,29	110 716,79	681 429,75
2025	61 949,05	27 185,08	89 134,13	610 978,85
2026	51 674,63	24 389,69	76 064,32	549 029,80
2027	53 884,13	22 180,19	76 064,32	497 355,17
2028	56 193,66	19 870,66	76 064,32	443 471,04
2029	58 608,00	17 456,32	76 064,32	387 277,38
2030	61 132,16	14 932,16	76 064,32	328 669,38
2031	63 771,49	12 292,91	76 064,40	267 537,22
2032	35 587,30	9 533,04	45 120,34	203 765,73
2033	37 165,12	7 955,22	45 120,34	168 178,43
2034	38 816,89	6 303,45	45 120,34	131 013,31
2035	40 546,26	4 574,08	45 120,34	92 196,42
2036	25 152,16	2 763,28	27 915,44	51 650,16
2037	26 498,00	1 417,64	27 915,64	26 498,00

### LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 :

Maintenir la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour accumuler des excédents qui permettront le financement de travaux sur les réseaux de distribution de l'eau.

Pour l'année 2018, l'objectif est d'établir une programmation des travaux grâce au schéma directeur dont les études sont en cours. Ces travaux et ces études seront financés par l'excédent cumulé de la section d'investissement.

**Monsieur le Maire** : avez-vous des questions sur l'eau ? Pas de question, nous poursuivons avec l'assainissement.

## 2. LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les orientations budgétaires pour l'année 2018 sur le budget de l'assainissement est de maintenir un résultat bénéficiaire sur la section de fonctionnement.

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2017</b>
Excédent de l'exercice	51 006.78 €	83 398.24 €
Excédent Cumulé (compte 002)	139 413.35 €	222 811.59 €
Endettement	1 633 658.09 €	1 552 325.47 €
Endettement par habitant	248.84 €	231.89 €

Ce budget présente comme celui de l'eau un fort endettement récent qui ne permet pas de prévoir de nouveaux travaux financés par emprunt.

### EVOLUTION DE LA DETTE

Exercice	Capital	Intérêts	Total	Restant dû
2013	72 559,09	85 528,32	158 087,41	1 921 618,47
2014	76 219,76	80 175,14	156 394,90	1 849 059,38
2015	74 954,13	81 440,77	156 394,90	1 772 839,62
2016	78 352,03	78 042,87	156 394,90	1 697 885,49
2017	81 921,21	74 473,69	156 394,90	1 619 533,46
2018	85 670,77	70 724,13	156 394,90	1 537 612,25
2019	89 610,37	66 784,68	156 395,05	1 451 941,48
2020	90 729,94	62 645,16	153 375,10	1 362 331,11
2021	91 740,77	58 295,18	150 035,95	1 271 601,17
2022	94 815,07	53 926,93	148 742,00	1 179 860,40
2023	84 358,91	49 588,46	133 947,37	1 085 045,33
2024	88 142,97	45 804,79	133 947,76	1 000 686,42
2025	70 932,42	41 847,31	112 779,73	931 656,02
2026	74 208,86	38 570,71	112 779,57	860 723,60
2027	60 963,84	35 139,36	96 103,20	786 514,74
2028	63 650,23	32 452,97	96 103,20	725 550,90
2029	66 457,30	29 645,90	96 103,20	661 900,67
2030	69 390,62	26 712,58	96 103,20	595 443,37
2031	72 455,77	23 647,43	96 103,20	526 052,75
2032	53 446,19	20 443,84	73 890,03	453 596,98
2033	55 981,92	17 908,11	73 890,03	400 150,79
2034	58 639,01	15 251,02	73 890,03	344 168,87
2035	61 423,33	12 466,70	73 890,03	285 529,86
2036	64 341,00	9 549,03	73 890,03	224 106,53
2037	67 398,31	6 491,56	73 889,87	159 765,53
2038	45 184,74	3 287,54	48 472,28	92 367,22
2039	47 182,48	1 289,72	48 472,20	47 182,48

### LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Pour la section de fonctionnement, l'objectif est de maîtriser les charges afin qu'elles restent identiques à 2017.

Pour la section d'investissement, la priorité est d'établir une programmation des travaux selon les résultats du schéma directeur en cours.

**Monsieur le Maire** : avez-vous des questions sur l'assainissement ? Pas de question, nous poursuivons avec les pompes funèbres.

### 3. LE BUDGET DES POMPES FUNÈBRES

Ce budget a dégagé sur 2017 un déficit de fonctionnement de 5 k€. Au vu du résultat, l'orientation sur ce budget de fonctionnement est de maîtriser les dépenses pour garantir la qualité du service pour les administrés à des prix raisonnables.

Pour la section d'investissement, aucun nouvel investissement n'est prévu sur 2018.

**Monsieur le Maire** : je rappellerai ce que j'ai dit en commission, à savoir que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les budgets annexes ont un compte bancaire qui leur est propre, auparavant il y avait un compte bancaire pour tous les budgets annexes de la commune.

Nous avons un excédent cumulé d'environ 45 000 €, donc nous n'avons aucun intérêt à conserver un excédent cumulé de fonctionnement sur ce budget-là comme il n'y a pas d'investissement particulier à venir. Par conséquent, même si on continue à avoir un petit déficit sur ce budget, ce n'est pas un problème, c'est fait sciemment.

Avez-vous des questions sur les pompes funèbres ? Pas de question, nous poursuivons avec le lotissement.

#### 4. **LE BUDGET DU LOTISSEMENT - LES AURIOLS**

Depuis 2016, les dépenses faites pour les aménagements des lots ont été compensées par les ventes de terrains intervenues. Les ventes de terrains 2017 et 2018 formeront le bénéfice de cette opération.

Ainsi l'objectif de 2018 est de vendre la totalité des terrains afin de pouvoir clôturer le budget lotissement au 31 décembre 2018 et de reverser l'excédent dans le budget communal.

**Monsieur le Maire** : avez-vous des questions sur le lotissement ? Pas de question, nous poursuivons avec le dernier budget le cinéma.

#### 5. **LE BUDGET CINÉMA**

Ce budget ne présente qu'une section de fonctionnement et correspond à la seule activité cinéma du « Rond-Point ».

Les orientations pour 2018 sont de maintenir la qualité de ce service avec l'adaptation des séances selon les demandes des usagers pour conserver les fréquentations satisfaisantes des deux dernières années.

La maîtrise des charges reste un point essentiel pour obtenir un budget équilibré.

**Monsieur le Maire** : avez-vous des questions sur le cinéma ? Pas de question, donc, nous prenons acte de la tenue de ce débat

J'ai oublié de vous demander si vous aviez des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 ? Pas d'observation, donc ce compte-rendu est approuvé et je vous donne rendez-vous au plus tard le 29 mars pour le prochain Conseil Municipal avec entre autres le vote du budget au cours duquel nous rentrerons dans le détail et pour information la commission se réunira le 22 mars.

Merci et bonne soirée à toutes et à tous.

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures*